

## BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/003426**  
n°de gestion : **2000B00933**  
n°SIREN : **429 084 502 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 08/02/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**GESTECO société anonyme à conseil d'administration**

**16 rue Barreme 69006 Lyon -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal d'assemblée générale mixte (2 exemplaires)**  
**procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'une société**

**SA GESTECO**  
**Société anonyme au capital de 38 200 €**  
**Siège social : 16 rue Barrême 69006 LYON**

-----  
**RCS LYON 429 084 502**  
-----

<p align="center"><b>PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE</b> <b>L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JANVIER 2007</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'An Deux Mille Sept  
Le Vingt Six Janvier, à Dix Neuf Heures Trente  
Dans les locaux de la Société SEGECO, à BRIVES CHARENSAC (43) – 12 Avenue de Coubon

Les Actionnaires de la Société GESTECO se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Loup ROGE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Valérie VIAL-SIMONIN et Monsieur Jacques BRUYERE sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jacques FOUJOLS assume les fonctions de Secrétaire.

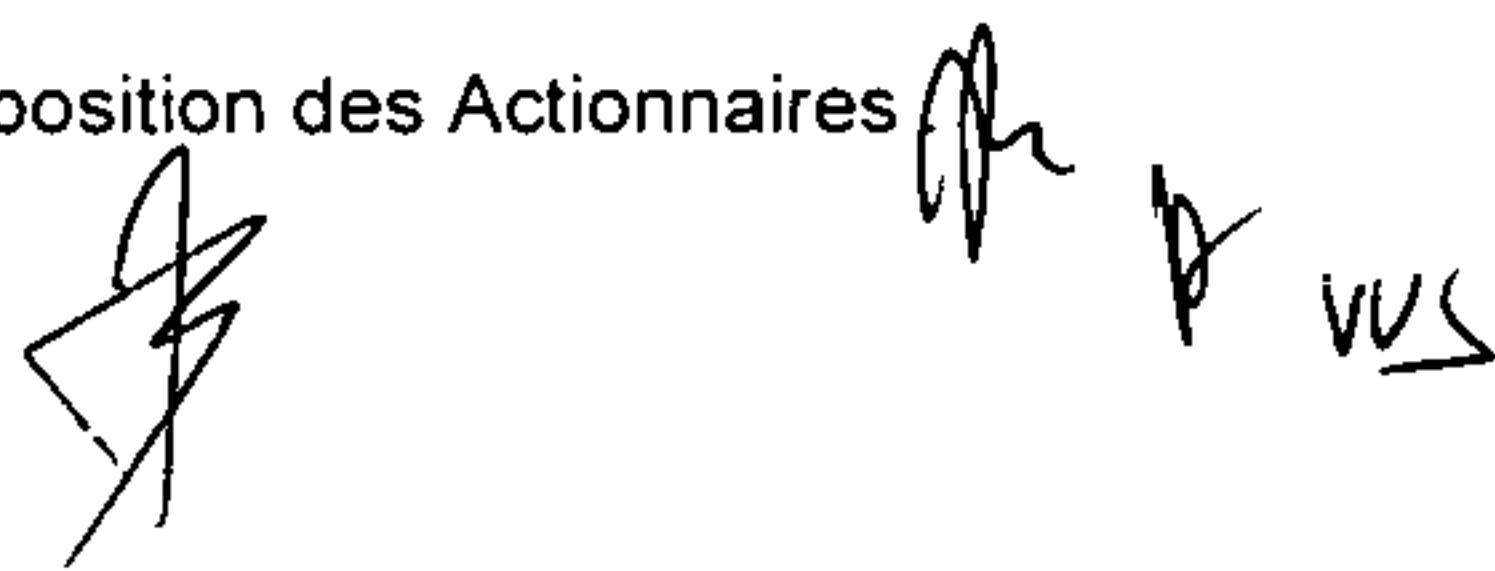
Monsieur André ORGIAZZI, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué. Il est excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi et les statuts, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2006,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-42 du code de commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus au PDG, aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
- Constatation de la désignation d'un nouveau représentant permanent de SEGECO, Administrateur de GESTECO,
- Pouvoirs en vue des formalités de publicité.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires



Handwritten signatures and initials, including a large stylized signature on the left and several smaller initials on the right, including 'VUS'.

- Une copie des lettres de convocation des Associés et du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et les procurations données par les Associés représentés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 Août 2006,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2006, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 38.249,91 €

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Elle approuve enfin expressément chacune des modifications apportées aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation des comptes que le Conseil d'Administration et le Commissaire aux Comptes lui ont signalées dans leurs rapports en comparant les formes tant anciennes que nouvelles.





En conséquence, elle donne au Président Directeur Général, aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 38.249,91 € ainsi :

- Report à nouveau.....	34.227,94 €
- Réserve légale.....	201,10 €

- Réserve facultative..... 3.820,87 €

Elle précise en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve successivement dans les conditions de l'Article L.225-40 dudit Code chacune des conventions qui y sont mentionnées.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité,  
les Actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.***

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT à effet de ce jour, nomme en qualité d'Administrateur de la Société, à compter de ce jour, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2008 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2007 :

Monsieur Marc JAMON  
Demeurant : 100 Bis Route de l'Hermitage – 43000 ESPALY SAINT MARCEL

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

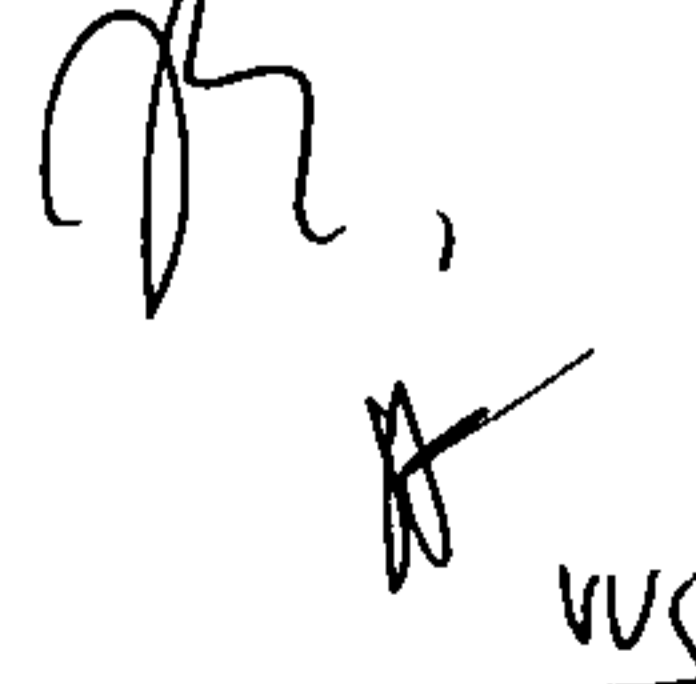
Monsieur Marc JAMON a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

### **CUNQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la désignation par SEGECO de Monsieur Jacques FOUJOLS, demeurant 7 Rue Boileau – 42100 SAINT ETIENNE, comme représentant permanent de SEGECO, Administrateur de GESTECO et ce, en lieu et place de Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT et ce, avec effet au 26 janvier 2007.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Monsieur Jacques FOUJOLS, représentant permanent, a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.



VUS

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs, au porteur de deux exemplaires des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration, de l'affectation du résultat votée par l'Assemblée et des présentes en vue de l'accomplissement des formalités de publicité requises par la Loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

==oooOooo==

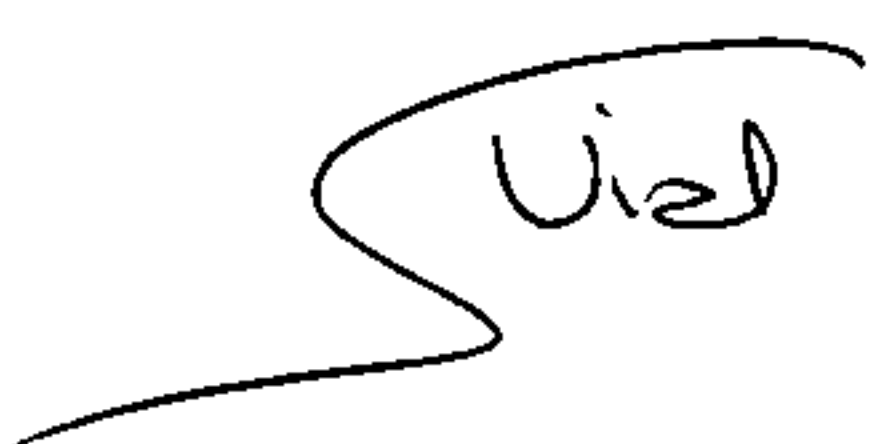
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le bureau, après lecture.

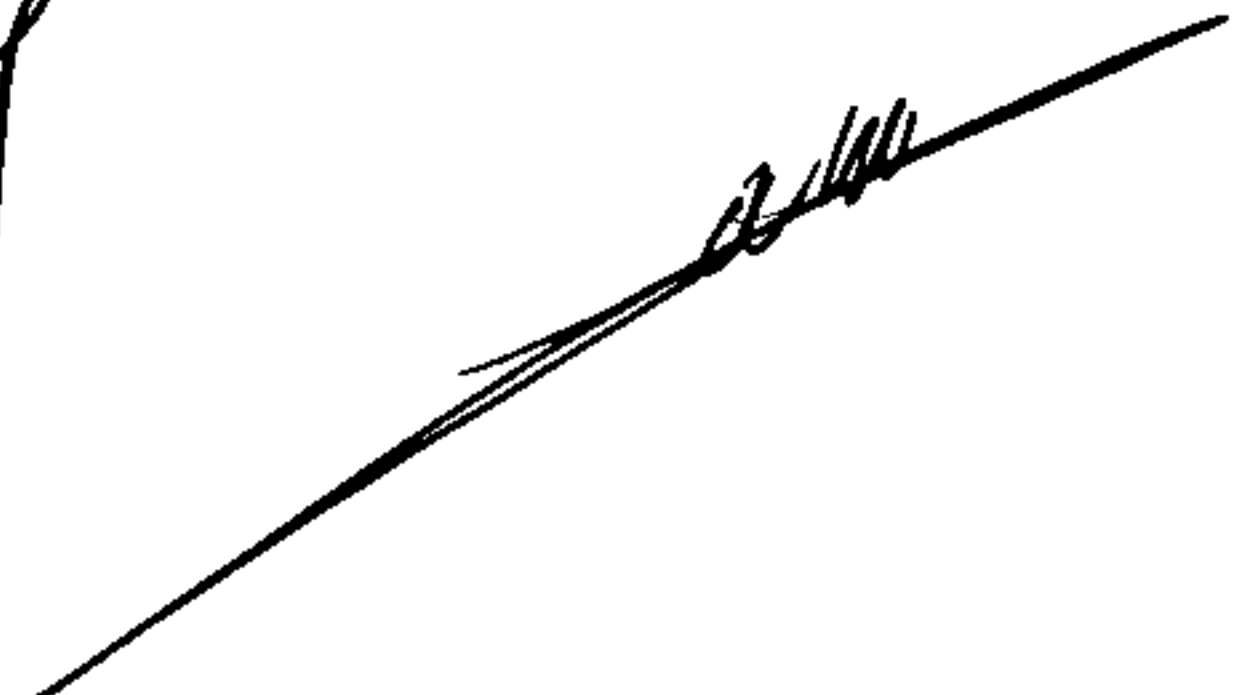
Le Président  
J.L. ROGE



Les Scrutateurs  
V. VIAL-SIMONIN      J. BRUYERE



Le Secrétaire  
J.FOUJOLS



**SEGECO**  
**SOCIETE D'EXPERTISE ET DE GESTION COMPTABLE**

**Société Anonyme au capital de 2.684.008 €**  
**Siège social : Z.I. 12, avenue de Coubon - 43700 BRIVES CHARENSAC**

-----  
**RCS LE PUY EN VELAY 587 350 273**  
-----

<b>PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2007</b>
---------------------------------------------------------------------------------------

L'An Deux Mille Sept  
Le Vingt Six Janvier, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte  
Au siège social,

Les Administrateurs de la Société SEGECO se sont réunis en Conseil sur convocation du Président Directeur Général.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

*Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT, Administrateur (PDG démissionnaire)*  
*Monsieur Bernard DELDON, Administrateur et Directeur Général Délégué*  
*Monsieur Marc JAMON, Administrateur et Directeur Général Délégué*  
*Monsieur René SIMONNET, Administrateur et Directeur Général Délégué*  
*Monsieur Jean-Loup ROGE, Administrateur et Directeur Général Délégué*

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de tous les administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Loup ROGE préside la réunion. Monsieur Bernard DELDON assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Démission de Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT de ses mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et d'un nouveau Directeur Général en remplacement du démissionnaire.
- Nomination de Directeurs Généraux Délégués.
- Pouvoirs et rémunération des dirigeants.
- Autorisation de prêt d'action.
- Nomination de Monsieur Jacques FOUJOLS comme représentant de SEGECO, Administrateur dans GESTECO
- Nomination de Monsieur Jean-Loup ROGE comme représentant de SEGECO, Gérant dans SCI BARREME.
- Nomination de Monsieur Jean-Loup ROGE comme représentant de SEGECO, Actionnaire dans GESTECO et Associé dans GIMAC et SCI BARREME.



### **DEMISSION DE M. JEAN-LOUIS EXBRAYAT**

Monsieur Jean-Loup ROGE expose au Conseil que Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT a démissionné de ses mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter de ce jour.

Le Conseil prend alors acte de ces démissions.

### **NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En conséquence de la démission de Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT, Monsieur Jean-Loup ROGE demande au Conseil de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil nomme, à l'unanimité, à compter de ce jour :

Monsieur Jean-Loup ROGE  
Demeurant : 73 Rue Dusquene – 69006 LYON

Président du Conseil d'Administration de la Société pour la durée restante à courir de son mandat d'administrateur.

Il est rappelé que le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale et veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Jean-Loup ROGE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président du Conseil d'Administration.

En conséquence de cette nomination, le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Jean-Loup ROGE cesse automatiquement.

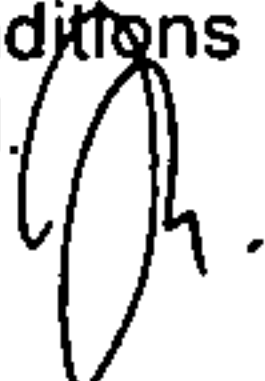
### **NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Président expose que conformément aux dispositions légales (Loi NRE) et aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration doit choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale savoir :

- le Président du Conseil d'Administration assume également la direction générale de la Société et il peut être assisté de directeurs généraux délégués dont le nombre maximum est fixé à cinq.
- la direction générale est assumée par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité que Monsieur Jean-Loup ROGE assumera la direction générale de la société et cumulera donc les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et ce, pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Jean-Loup ROGE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Directeur Général.



## **POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Monsieur Jean-Loup ROGE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Il ne pourra cependant consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

## **REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide que Monsieur Jean-Loup ROGE ne sera pas rémunéré pour son mandat de Président Directeur Général.

## **DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**

Monsieur Jean-Loup ROGE expose, qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté de trois Directeurs Généraux Délégués.

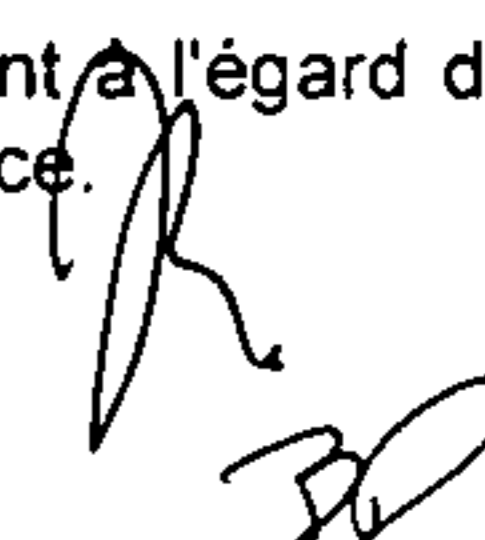
Il propose que ces fonctions soient conférées à Messieurs Bernard DELDON, Marc JAMON, et René SIMONNET.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme Messieurs Bernard DELDON, Marc JAMON, et René SIMONNET, Directeurs Généraux Délégués de la Société. Ces mandats de Directeur Général Délégué sont consentis pour toute la durée du mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Loup ROGE. Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Jean-Loup ROGE viendrait à cesser lesdites fonctions de Directeur Général, Messieurs Bernard DELDON, Marc JAMON et René SIMONNET conserveront, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions de Directeur Général Délégué jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Messieurs Bernard DELDON, Marc JAMON et René SIMONNET déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et qu'ils satisfont à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

## **POUVOIRS DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**

Messieurs Bernard DELDON, Marc JAMON et René SIMONNET disposeront à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Ils pourront ester en justice.



## **REMUNERATION DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que Messieurs Bernard DELDON, Marc JAMON et René SIMONNET ne seront pas rémunérés.

## **AUTORISATION D'UN PRET A CONSOMMATION D'ACTION**

Le Président expose le projet formé par la Société SEGEPRO de consentir un prêt de consommation d'une action qu'elle détient dans la Société au profit de Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT, demeurant à BRIVES CHARENSAC (43) -3 Chemin de Jalès afin que celui-ci, ayant cédé la totalité de ses actions, puisse continuer à exercer son mandat d'Administrateur.

Le Président demande au Conseil d'autoriser ce prêt de consommation d'une action.

Après délibération, le Conseil d'Administration, l'Administrateur intéressé ne prenant pas part au vote, autorise ce prêt de consommation d'une action.

## **RESILIATION D'UN PRET DE CONSOMMATION D'ACTION ET AUTORISATION D'UN PRET A CONSOMMATION D'ACTION**

Le Président prend acte de la résiliation à effet de ce jour du prêt de consommation d'une action de la Société GESTECO consenti le 1<sup>er</sup> décembre 2005 au profit de Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT.

Le Président expose le projet formé par la Société de consentir un prêt de consommation d'une action qu'elle détient dans la Société GESTECO au profit de Monsieur Marc JAMON si celui-ci est nommé Administrateur de ladite Société.

Le Président demande au Conseil d'autoriser ce prêt de consommation d'une action.

Après délibération, le Conseil d'Administration, l'Administrateur intéressé ne prenant pas part au vote, autorise ce prêt de consommation d'une action.

## **NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES FOUJOLS, COMME REPRESENTANT PERMANENT DE SEGECO, ADMINISTRATEUR DE GESTECO**

Le Président expose que la Société SEGECO est Administrateur de GESTECO. Jusqu'à ce jour, elle était représentée par Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT.

Il propose au Conseil de nommer Monsieur Jacques FOUJOLS, demeurant 7 Rue Boileau - 42100 SAINT ETIENNE, comme représentant permanent de SEGECO, Administrateur de GESTECO.

Le Conseil, l'Administrateur intéressé ne prenant pas part au vote, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jacques FOUJOLS représentant permanent de SEGECO, Administrateur de GESTECO.



**NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-LOUP ROGE,  
COMME REPRESENTANT PERMANENT DE SEGECO, GERANT DE LA SCI BARREME**

Le Président expose que la Société SEGECO est Gérant de la SCI BARREME. Jusqu'à ce jour, elle était représentée par Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT.

Il propose au Conseil de nommer Monsieur Jean-Loup ROGE, PDG de SEGECO, comme représentant permanent de SEGECO, Gérant.

Le Conseil, l'Administrateur intéressé ne prenant pas part au vote, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Loup ROGE représentant permanent de SEGECO, Gérant de la SCI BARREME.

**NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-LOUP ROGE  
COMME REPRESENTANT PERMANENT DE SEGECO DANS GESTECO, GIMAC  
et SCI BARREME**

Le Président expose que Monsieur Jean-Louis EXBRAYAT n'étant plus PDG de la Société, il faut nommer un nouveau représentant de SEGECO, Actionnaire dans GESTECO et Associée dans GIMAC et SCI BARREME.

Il propose au Conseil de le nommer.

Le Conseil, l'Administrateur intéressé ne prenant pas part au vote, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Loup ROGE, Président Directeur Général, représentant de SEGECO, Actionnaire de GESTECO et Associée dans GIMAC et SCI BARREME.

-----0000000-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

J.L. ROGE



B. DELDON



**SEGECO**  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
Z.I. - 12, Avenue de Coulzou  
43700 BRIVES-CHARENES  
Tél. 04 71 05 38 70 - Fax 04 71 02 35 97  
SIRET 587 350 273 6203

